L'ABEILLE.

JOURNAL [illegible] COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. [illegible], et publié tous les jours, [illegible] St.-Pierre No. [illegible] entre Royale & Bourbon.

[illegible] NOUVELLE-ORLEANS, [illegible] 1828. Vol. I

[illegible]—L'ABEILLE parait tous les [illegible]. Le prix de l'abonnement est d'une [illegible] par mois, payable à la fin de chaque [illegible].

On peut s'abonner également à l'année [illegible] de $10, en payant [illegible]

[illegible] devront [illegible] ville [illegible] mois, et ceux de la campagne [illegible] d'avance. On continuera l'envoi [illegible] à ceux qui ne [illegible] leur intention de cesser [illegible] considérés comme abonnés [illegible]

[illegible] se payent une piastre pour la [illegible], et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque [illegible]

[illegible] qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent [illegible] abonnement à l'année : les [illegible] $40 à 80, y compris la feuille, [illegible] quantité d'avis.

[illegible] à la paroisse St.-Charles, [illegible] le juge Morel Guiramand.

[illegible] paroisse St. Jean-Baptiste, chez le [illegible] Le Blanc.

[illegible], chez F. Bose, instituteur.

[illegible], à Mr. Dumartrait, et [illegible]

[illegible] Amérique.

POUR NORFOLK ET RICHMOND.

[illegible] WILLIAM & HENRY, doublé et chevillé en cuivre, capitaine [illegible]. Pour fret ou [illegible] s'adresser à bord, vis-à-vis la rue de [illegible]

BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

[illegible] capitaine Low, [illegible] Pour fret ou passage, s'a-[illegible]

J. W. ZACPARIE & Co.

POUR BOSTON.

Le [illegible] voilier, doublé et chevillé [illegible] MEXICO, capt. Patterson, [illegible] de sa charge engagé, [illegible]

COURAYNE & [illegible]

[illegible] mai No. 56 [illegible]

POUR LIVERPOOL.

Le superbe navire GEORGE CLINTON, capitaine Bowen, partira sous [illegible] jours. Pour passage seulement, s'adresser à bord au capitaine, ou à

[illegible] G. L. DE [illegible]

6 mai [illegible] du Canal

POUR LIVERPOOL.

La barque UNITY, a besoin d'environ 200 balles de coton pour compléter [illegible]; pour fret desquelles on peut [illegible] capitaine à bord, ou à

JOHN A. MERLE & Co.

A FRETER.

Le beau brick SPLENDID, capitaine [illegible], qui peut recevoir son chargement [illegible] jours. Pour les conditions, [illegible] à

JOHN CLARK.

POUR BOSTON.

Le superbe brick DIDO, ayant partie [illegible] chargement engagé, sera bientôt expédié. [illegible] de suite, ou passage, ayant des emménagements superbes, s'adresser à

[illegible] avril JOHN CLARK, rue Bienville.

POUR NEW-YORK.

[illegible] ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 [illegible] de chaque mois, comme suit :

Le navire KENTUCKY, cap [illegible]

Le navire TALMA, capt [illegible]

Le navire ILLINOIS, capt [illegible]

Le navire [illegible]

Le navire LOUISIANA, [illegible]

[illegible] peut compter sur [illegible] partir ces navires.

[illegible] de leur départ de New-York, est [illegible] et 15 de chaque mois.

Foster & Hutton.

O[illegible] avoir quelques [illegible] s'adresser à W. W. CALDWELL.

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, en débarquement du navire Belle, venant du Havre consistant en Bas de soie pour hommes et pour femmes, noirs et blancs, Bas pour femmes unis et brodés, [illegible] de soie pour hommes, Echarpes de Barège, Rubans de Taffetas noir, et une caisse de fausse Bijouterie.

ANDREW HODGE jeune

[illegible]

500 BOUCAUTS de sucre [illegible] à être livrés en différentes [illegible], à vendre par

[illegible]

O[illegible] besoin d'une Négresse [illegible]

[illegible]

POUR [illegible]

[illegible] partie [illegible]. Pour [illegible] s'adresser à bord ou à

[illegible] JOHN CLARK, rue Bienville

POUR [illegible]

Le [illegible] E. [illegible]

[illegible] mai [illegible]

POUR NANTES.

Le joli brick français COMMERCE, [illegible] Dubuy, doublé et chevillé [illegible], classé A. No 1, ayant toute sa cargaison engagée, partira positivement [illegible] le 15 courant, pour passage, s'adresser à bord ou à LANDREAUX, [illegible]

8 mai

Mexique.

POUR TAMPICO.

La goëlette ECLIPSE, capitaine [illegible] chand, ayant la majeure partie de son chargement arrêté, partira immédiatement pour le dit port. Pour fret et passage, s'adresser à

19 Avril. M. F. GOUGOT, Rue Royale.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE, Plaquemine et les lieux intermédiaires.

Le beau Bateau-à-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine [illegible] Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus, et partira d'ici tous les Mercredis à midi. Il a de beaux emménagements pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

[illegible] JAMES [illegible]

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPEE, [illegible] lieux intermédiaires.

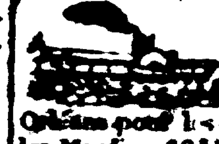

Le bateau à vapeur RED-RIVER venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nouvelle-Orléans pour les lieux ci-dessus, et partira tous les Mardis à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

17 déc. E. [illegible]

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires

Le bateau à vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Raphaël Vail, partira [illegible] tous les 1er. 10 et 20 [illegible] mois ; et des Natchez tous les 5, 15 et [illegible] à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, [illegible] déc.

POUR LE BAYOU SARAH,

Lacasse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements,

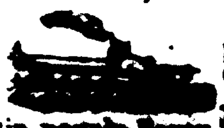

Le bateau-à-vapeur, à simple [illegible], FLORIDA, capt C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

1 sept *Joseph T. Baudue.*

Vente volontaire de meubles.

MME. Bellanger partant pour France, vend à l'amiable dès à présent son mobilier, et fera un encan Lundi [illegible], à [illegible] heures, de ce qui restera à son domicile rue Marigny No. 141. 30 Av

DEMANDE—On a besoin d'un jeune homme, pour l'employer dans un magasin de chapeaux. Il faut qu'il sache parler les deux langues et ait de bonnes recommandations. S'adresser au bureau de cette feuille. 3 mai

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

LE prix de la farine [illegible] étant aujourd'hui de $6 [illegible], le tarif les boulangers [illegible] pain [illegible] mai 1828.

J. [illegible],

[illegible] Maire

AU moment de partir je prie les personnes qui auront quelque réclamation contre moi, de se présenter chez [illegible] J. Guerin faubourg Marigny, rue des Français. Celles qui me doivent sont priées de régler avec Mr. J. Guerin, qui a ma procuration générale.

31 avril LALAURIE De.

70 BOUCAUTS DE SUCRE sont attendus à la levée cette après midi ou demain, et seront vendus à des prix raisonnables, pour du comptant [illegible] de suite, rue de Chartres No. [illegible] rue de Conti. [illegible]

REÇU par le brick [illegible], de Marseille et à vendre par le soussigné :

Sardines à l'huile, [illegible], sirop de framboises et de groseilles, [illegible] en boîte, un assortiment de confitures de [illegible], nougat blanc, 40 caisses confitures de gingembre de [illegible] frais. Le tout à un prix modéré.

4 dec [illegible]

CAFE' de [illegible] reçu par le [illegible] et à vendre par J. P. PAYSON

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire.

Clarisse [illegible] Théodore [illegible]

SUR la pétition de F. A. Guillaume, [illegible] de la demanderesse, et la Cour étant convaincue [illegible] de la demanderesse [illegible] le défendeur, [illegible]. Et la Cour étant [illegible] faite des preuves fournies par la [illegible] ayant à la dot et autres propriétés [illegible] par [illegible] en partage comme relatées dans la pétition, ordonne et adjuge qu'elle recouvre [illegible] la somme de trois mille cent vingt-quatre piastres et quatorze cents, montant de la somme portée par [illegible] possession du terrain [illegible] pétition, ainsi que des esclaves et bestiaux qui y sont aussi compris, savoir : Un arpent de terre faisant face au fleuve sur quatre vingt arpens de profondeur, un nègre nommé Alexis, une négresse nommée Marianne [illegible] Louise, un cheval bai, et un [illegible] défendeur [illegible]. Et de plus il est ordonné [illegible]

[illegible]

JOSHUA LEWIS

[illegible] 9 Février 1828. JOHN LEWIS greffier.

Les quatre [illegible] montent à la somme de trente [illegible], sans compter les honoraires [illegible]

Certifié par le présent [illegible] ci-dessus [illegible] enregistrée [illegible] Greffe [illegible], en témoignage de [illegible] mis ma signature et le sceau de la [illegible] de la Nouvelle-Orléans, [illegible] du mois de [illegible] 1828.

N. FAR[illegible] dép. greffier.

Enlevé en maronnage.

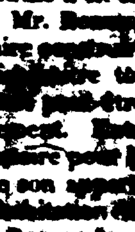

Est partie marronne de chez le soussigné, il y a environ quatre jours, une Négresse créole de ce pays, nommée *Célestine*, âgée d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 3 pouces français, teint rougeâtre, ayant de petites taches blanches à la figure, presque imperceptibles, parlant Anglais, Français et Espagnol. Une récompense de huit piastres sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné ou à la geole de cette ville.

Les capitaines de navires et autres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la loi.

PIERRE GALE.

[illegible] Quartier, entre [illegible]

[illegible]

[illegible] DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

MR. Bavon, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de Bains Fumigatoires de la rue Ste.-Anne, No. 122, dans la rue du Quartier, No. [illegible], au coin de la rue [illegible] complètement [illegible]

On sait généralement combien [illegible] [illegible] et émollientes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales les paralysies et autres affections graves ; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Bavon profite de son déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les causes de répugnance qu'on [illegible] l'hôtel [illegible] [illegible]. Entr'autres changemens [illegible] pour les blancs un [illegible] de son appartement [illegible] l'habitation des nègres.

[illegible] qui voudraient [illegible] pensionnaires.

[illegible] a un vaste hopital pour les nègres, et la position [illegible] dans un quartier [illegible] autre [illegible]

[illegible]

[illegible] d'un nègre dans l'hôpital [illegible]

Mr. Bavon prendra d'ailleurs avec les propriétaires, les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Bavon, [illegible] de la plus intime amitié avec le Dr. [illegible], [illegible] le plus efficace pour la guérison des [illegible] d'alors, s'étant adonné spécial[illegible] ment. Il possède la collection la plus complète [illegible] qui y sont nécessaires. Il s'empresse d'en faire part aux personnes affectées de cette douloureuse maladie. Son habitude de ce genre d'opérations, l'autorise à leur promettre [illegible] bienfaits de ce mode de traitement.

A VENDRE par les soussignés, dans leur magasin,

100 caisses blanc de baleine

[illegible] barils farine de [illegible], fraiche

[illegible] beurre

[illegible] barils [illegible] de New-Ark

[illegible] farine fraiche

[illegible] eau-de-vie de France

[illegible]

[illegible] assortiment [illegible]

[illegible] déc [illegible]

500 [illegible]

[illegible]

[illegible] A. & E. Cavalier.

[illegible] MAISON D'ÉDUCATION.

L'ETABLISSEMENT de Madame Everard pour les jeunes [illegible] et [illegible], est [illegible] dans [illegible] maison [illegible] deux portes après l'église [illegible]

[illegible] branches [illegible] une éducation libérale et soignée sont enseignées dans son établissement.

Les langues Française, Anglaise et Italienne;	[illegible] ancienne et moderne;
L'Ecriture;	La Mythologie;
Grammaire;	Les belles [illegible];
Arithmétique;	Le Dessin;
[illegible] des ouvrages [illegible]	La danse; la musique vocale et instrumentale.

Son [illegible] étant composé également d'écoliers [illegible] et [illegible], les deux langues [illegible] parlées, et par ce moyen [illegible] de la pratique continuelle [illegible] la connaissance [illegible] grammaticales.

Madame Everard pénétrée des devoirs que lui impose son état, et désirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus [illegible] assiduité à remplir leurs engagements. [illegible] donc assurée [illegible] promettre aux [illegible] que les élèves confiés [illegible] tous les soins qu'il est [illegible] pour lesquels une éducation [illegible]

[illegible] élèves, Madame Everard [illegible] de piano, de guitare et de musique vocale. 1 Avril

Trésorerie de l'Etat de la Louisiane,

Nouvelle-Orléans, 7 Fév. 1828.

CE BUREAU est transféré dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, rue Condé [illegible] la demeure de J. B. Carpentier [illegible] ouvert depuis dix heures du matin [illegible] de l'après-midi. [illegible]

7 Fév. [illegible] de l'Etat.

LE Soussigne se charge de toutes les ouvrages appartenant à l'Etat de CARROSSIER ; il demeure [illegible] No. 200, entre les rues [illegible] ayant un très-bon [illegible] [illegible]

[illegible] R. A. [illegible]

E. [illegible]

Successeur de J. Gaborèche,

PREVIENT [illegible] public et [illegible] qu'il vient d'ouvrir [illegible] CHAPEAUX, de toutes les [illegible] recevant du Nord et des [illegible] de New-York. Ayant été à même de connaître les meilleures fabriques des Etats-Unis, il [illegible] que ses anciennes pratiques, en s'adressant à lui, n'auront lieu d'être [illegible]. Il vendra en gros et en détail, à aussi bon marché que n'importe quel magasin en ville.

[illegible] rue [illegible], entre Chartres et [illegible] Mr. J. Ga[illegible]

7 mars.

FABRICA de sombreros finos de primera calidad, y prueba de agua. Se venden en casa de E. DEBERGUE, en la calle de San Pedro, Plaza de Armas No 23.

10 abril

A VENDRE, un nègre [illegible] ans, excellent peintre et vitrier, garanti des maladies et vices prévus par la loi ; il est bon cuisinier et cocher, très bien connu dans ce pays. Payable à 6 et 12 mois. Il donne $25 de loyer en ce moment [illegible] ne [illegible] fait que pour régler un [illegible] de cette feuille. 10 Avril.

JEAN DE CORRES—Docteur en médecine et en chirurgie, des colléges de Madrid, et Barcelone, ex-membre résident de la ci-devant école et société médicale d'émulation de Bordeaux &c. &c. Légalement autorisé pour exercer sa [illegible] l'Etat de la Louisiane, a l'honneur d'annoncer aux habitans de la Nouvelle-Orléans qu'il a fixé sa demeure au coin de la rue Condé et du Maine, vis-à-vis la Pharmacie de MM. Oñol & Co.

Il se fait un devoir d'avertir le public, qu'ayant perfect[illegible] son éducation médicale dans les écoles, et hôpitaux de France il en possède l'idiôme, presque aussi bien que sa langue natale, et l'Anglais autant qu'il en faut pour être utile aux individus malades de toutes les nations auxquels cette dernière langue est [illegible]

13 avril

HARDES, &c. Le soussigné vient de recevoir par le Crésus et le Delta, pantalons de [illegible], vestes en [illegible] de différentes couleurs, et 25 barils [illegible] de première qualité, à vendre [illegible] rue de la Douane, par

[illegible] Wm. [illegible] Jr.

U[illegible]

[illegible]

OUELL, [illegible] & KILSHAW.

[illegible]

24 nov J. P. PAYSON

[illegible] Institution.

L[illegible]

[illegible] juges [illegible] d'accord [illegible] certain [illegible] Nouvelle-Orléans.

2°. La proximité de la ville, qui permet de jouir de tous les avantages que donne cette cité populeuse et florissante, sans [illegible] aucun des [illegible] inconvéniens [illegible] sente.

3°. [illegible] d'édifices [illegible] de manière [illegible] le maintien de [illegible] rieur [illegible] un système d'éducation qui [illegible] des études classiques.

4°. La [illegible] d'une vaste enceinte dont la distribution permet de séparer les jeunes élèves des élèves plus âgés, et d'éloigner autant que possible les [illegible] accidens et les inconvéniens de tous genres qui résultent nécessairement de la [illegible]

Tel est le résumé [illegible] M. Cavelier [illegible] soumet au jugement du public, et plus particulièrement encore à celui des personnes qui l'honorent [illegible] lui confiant l'éducation de leurs enfans. [illegible] heureux si [illegible] obtiennent leur approbation, et il [illegible]

[illegible] de mathématiques au Collége [illegible] de [illegible] Allen [illegible] ingénieur des ponts et chaussées [illegible] honorables [illegible] et recommandés [illegible] par M. le général Bernard à MM. [illegible] [illegible] de cette ville.

Considérant combien il [illegible] de conserver à ces jeunes gens [illegible] les règles [illegible] M. Cavelier [illegible] douze ans.

Les personnes qui désireraient parler aux [illegible], sont priées de vouloir bien s'adresser [illegible] de l'établissement.

DEPOT DU VERITABLE REMEDE DE LE ROY

TENU PAR A. MICHOUD.

L'ANCIEN Dépôt de cet inappréciable remède, expédié par Mr. COTTIN, [illegible] le [illegible] exhibition [illegible] TRANT en face de la [illegible] la Levée et [illegible]

Prix avec les instructions, [illegible] $1, ensemble [illegible] le volume.

Ant. Michoud tient également un Dépôt d'ANTI-GLAIREUX du Dr. Guillé de Paris.

Prix $1 75 la bouteille avec le [illegible].

Au magasin dudit Ant. Michoud [illegible] tes sortes d'objets en [illegible] [illegible], faïences, couteaux à [illegible] bouchons fins, vin &c. &c. &c.

[illegible] & DETAILLE

12 livres [illegible] pour $1, et 6 livres d'[illegible] pour une piastre.

6 mars.

DEMANDE—On désire trouver [illegible] il faudrait qu'elle [illegible]. On donnerait la préférence à une qui parlât les deux langues.

10 décembre—25

GRAINES, WHISKEY, [illegible] en débarquement [illegible] 70 barils bon Whiskey, en débarquement et à vendre par J. P. PAYSON

24 nov.

EN débarquement du navire Kentucky, venant de New-York

[illegible] paniers [illegible] I. C. [illegible] Champagne blanc mousseux.

Et d'arrivages antérieurs,

[illegible] Café de la Havane.

30 [illegible] de 12 bouteilles [illegible]

[illegible]

200 [illegible] de 1000 [illegible]

40 caisses Huile [illegible]

[illegible]

200 barils Vinaigre de cidre [illegible]

200 [illegible] de Liverpool

[illegible]

[illegible]

40 barils Sucre en pain.

40 caisses Tabac à chiquer de Cavendish.

Grès pour bateaux à vapeur, Gouvernes et Roues, Draps et Bonnets

A [illegible]

15 janv. SAMUEL P. MORGAN.

CONSIGNATION, [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] nov [illegible]